

BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES 2023-2025

Les professions immobilières présentent une grande diversité d'activités telle que la négociation de biens immobiliers (appartements, maisons, bureaux, commerces, terrains,...), la gestion, ainsi que les opérations de promotion immobilière.

Le sens de l'initiative et du contact, le goût des responsabilités, ainsi qu'une excellente présentation, sont des aptitudes et des qualités sollicitées dans les professions immobilières.

OBJECTIF

Le BTS des Professions Immobilières que propose VHS Business School permet aux jeunes salariés d'acquérir une qualification professionnelle, par un diplôme d'État valorisé par la branche de l'immobilier.

Notre BTS s'inscrit dans un cadre d'économie réelle qui tient compte du marché. Nous avons voulu par ailleurs une vraie synergie avec les professionnels. Pour ce faire, une collaboration avec le SNPI (Syndicat National des Professionnels Immobiliers), organisation professionnelle représentative au niveau national de la branche, a été mise en place.



CONDITIONS D'ADMISSION

Admission en 1^{ère} et 2^{ème} années (BTS)

- ✓ **Être titulaire du baccalauréat**, ou titre reconnu comme équivalent par le Ministère de l'Éducation Nationale.
- ✓ **Réussir l'entretien de motivation** qui a lieu avec le responsable formation ou le directeur d'établissement.
- ✓ **Les dossiers de candidatures** doivent être envoyés à partir du 15 février et avant le 15 juillet pour une admission à compter de la rentrée de septembre.

Programme de la formation

- Culture générale et expression
- Langue vivante étrangère appliquée à l'immobilier
- Conseil en ingénierie de l'immobilier (droit, économie, architecture)
- Habitat et urbanisme
- Communication professionnelle
- Techniques de l'immobilier : transaction et gestion
- Actions professionnelles (UIL, CPAP)

DÉBOUCHÉS

Négociateur immobilier

Prospection de propriétaires vendeurs de leur bien, prise de mandats, diagnostic du bien, analyse juridique, administrative et fiscale, évaluation et conseil, recherche d'acquéreurs avec gestion de fichiers et annonces, conclusion de l'opération, montage et suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte notarié.

Gestionnaire de copropriété

Prospection de la copropriété, dossier de candidature de syndic, négociation de contrat, animation de réunion, examen des problèmes de copropriété, préparation des assemblées générales, ordres du jour, convocations, animation, mise en voix des décisions, procès verbaux, administration des immeubles, gestion comptable de la copropriété, déclarations sociales et fiscales, gestion des risques.

Gestionnaire de biens locatifs

Prospection de copropriétaires désirant mettre en location leur bien, prise de mandats, rédaction des contrats de mandat, diagnostic du bien et conseils au propriétaire, recherche de locataires, établissement de contrat de location, état des lieux, révision de loyer, gestion comptable, suivi technique, gestion des risques.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Télécharger votre dossier de candidature sur le site internet de VHS BUSINESS SCHOOL :

www.vhs-business-school.fr



Le titulaire du diplôme doit maîtriser :

- ✓ Les techniques commerciales de l'immobilier
- ✓ Les techniques comptables financières et fiscales de l'immobilier
- ✓ Les techniques administratives de l'immobilier
- ✓ Les techniques de communication professionnelle

FORMALITÉS

et modalités d'inscription

- Un contrat de professionnalisation est signé entre le/la stagiaire concerné(e) et l'entreprise. **L'OPCO** (opérateur de compétences) **des entreprises de proximité** se charge de transmettre le contrat à la **DIRECCTE** (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) au plus tard dans le mois qui suit le premier jour d'embauche.

Une convention de formation est signée entre VHS Business School, l'entreprise et l'employé(e).

LE CONTRAT

de professionnalisation

- L'alternance fonctionne généralement selon la réglementation des contrats à durée déterminée (congés, rupture de contrat, maladie...).

Mais un contrat à durée indéterminée peut aussi être conclu.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Cours théoriques avec fourniture d'un manuel pédagogique ;
- Études de cas et travaux pratiques ;
- Accès aux formations continues en e-learning.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances par devoirs sur table et devoirs à préparer à la maison ;
- Réalisation de tests rapides d'acquisition des connaissances (QCM) ;
- Évaluation par questionnaire individuel pendant les cours ;
- Réalisation de 3 sessions d'examens blancs.

ACCESSIBILITÉ PSH

Notre formation est accessible aux personnes souffrant d'un handicap. Pour de plus amples informations, contactez notre référent handicap : Monsieur Olivier PARÉ, pare@snpi.fr.

FRAIS DE FORMATION

- Les frais de formation sont pris en charge par **l'OPCO des entreprises de proximité**, opérateur de compétences agréé pour la formation dans la branche de l'immobilier à hauteur de 9,15 € par heure de formation.



AVANTAGES

- ✓ **Des avantages pour les salariés :**
 - Acquérir une qualification reconnue en situation de travail en étant rémunéré et quel que soit le niveau de formation initiale ;
 - Bénéficier d'une offre de formation adaptée à son niveau et à ses besoins ;
 - Être accompagné par un tuteur ce qui facilite l'insertion dans l'entreprise.
- ✓ **Des avantages pour les entreprises :**
 - Recruter un/une salarié(e) motivé(e) en bénéficiant de conditions avantageuses ;
 - Établir une convention de formation adaptée aux besoins de l'entreprise et de l'employé(e) ;
 - Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux tuteurs ;
 - Un rythme d'alternance favorable à l'implication de l'alternant au sein de l'entreprise (3 semaines en entreprise pour une semaine de cours).

RÉMUNÉRATION EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Âge / Niveau	Bac	Bac STT / Bac pro et plus
Moins de 21 ans	55 % du SMIC *	65 % du SMIC *
21 ans à 25 ans	70 % du SMIC *	80 % du SMIC *
26 ans et plus	100 % du SMIC Salaire ni inférieur au SMIC ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par la convention de l'entreprise	

* 11,27 € brut/heure depuis le 01/01/2023

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Le **BTS des Professions Immobilières en alternance** se déroule sur deux années scolaires, pour une durée totale de **1 100 heures de formation**.

La formule de l'alternance retenue se fait selon une répartition **d'une semaine par mois** en formation et de **trois semaines en entreprise** en moyenne.

Ce rythme correspond au moins à 25 % de la durée totale du contrat.

CONTACT

☎ 01 53 64 91 80 / ✉ contact@vhsbs.fr

www.vhs-business-school.fr

VHS Business School Établissement Privé d'Enseignement Technique Supérieur

26, avenue Victor Hugo 75116 PARIS - Tél : 01 53 64 91 80 - Email : contact@vhsbs.fr

Enregistré sous le numéro 1175355775. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. - SARL VHS au capital de 152.450 € - Code NAF : 6622Z
RCS Paris B 422 496 828 - SIRET 42249682800019 - N° TVA Intracommunautaire : FR32422496828

